

ACAT-FRANCE

L'ESSENTIEL 2010

→ AGIR AU QUOTIDIEN

CAMPAGNE 2010 CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

L'ACAT-France s'est mobilisée aux côtés des familles de disparus pour dénoncer cette terrible pratique et lutter contre l'impunité. Le Tchad, le Sri Lanka et tous les pays du pourtour méditerranéen étaient particulièrement ciblés. Trois temps de campagne à retenir : 6 608 signatures remises à l'ambassade du Sri Lanka où des dizaines de milliers de personnes ont disparu ces vingt dernières années ; une semaine de manifestations (conférence de presse, témoignages, films...) pour informer sur les disparitions dans le pourtour méditerranéen ; une mobilisation en faveur de l'opposant tchadien Ibni Oumar Saleh (disparu le 3 février 2008), pour faire pression sur les autorités françaises afin qu'elles usent de leur influence au Tchad. Des centaines d'adhérents se sont photographiés avec le portrait d'Ibni Saleh. Un hommage. Une exigence de vérité.

→ AGIR SUR LE LONG TERME

SOUTENIR LES TUNISIENS, LE COMBAT DE L'ACAT DEPUIS DES ANNÉES

Depuis 10 ans, l'ACAT parraine des prisonniers victimes de tortures en Tunisie, à l'instar de Fahem Boukadous, un journaliste emprisonné pour avoir dénoncé la répression brutale d'un soulèvement populaire en 2008. Libéré en janvier 2011, il est venu remercier l'ACAT pour son action. Fin 2010, 162 adhérents ou groupes d'adhérents ACAT parrainaient 38 prisonniers tunisiens.

De gauche à droite :
HÉLÈNE LEGEAY responsable des programmes Maghreb, Moyen-Orient
- FAHEM BOUKADDOUS - LUIZA TOSCANI,
bénévole ACAT pour la Tunisie



COMME UNE FRATERNITÉ

Chers amis,

Fraternité, c'est le meilleur symbole qui me vienne lorsque je songe à vous qui permettez à l'ACAT de remplir ses missions. Donateurs, adhérents, bénévoles, salariés, experts, chacun, à sa manière, apporte sa pierre dans le souci permanent d'œuvrer contre la torture et pour le respect de la dignité humaine.

Une fraternité qui s'est exprimée dans les pétitions toujours plus nombreuses, que vous avez accepté de signer pour soutenir ces hommes et ces femmes dans la douleur. Une fraternité qui s'est exprimée dans le soutien que vous n'avez cessé de nous apporter tout au long de cette année 2010, malgré une conjoncture économique peu simple. Une fraternité enfin en prière que nous avons ressentie par vos réactions si positives à notre « Croix de l'Avent ».

Je songe parfois que j'aimerais vous connaître tous personnellement pour prendre le temps de vous remercier au nom de l'ACAT. C'est impossible évidemment, vous êtes bien plus de 30 000 ! Permettez-moi alors, tout simplement, de rendre ici hommage à votre soutien en vous présentant l'utilisation claire, transparente et rigoureuse que nous en faisons.

Nous sommes membres du Comité de la Charte, vous le savez, c'est une reconnaissance dont nous sommes fiers et qui vous prouve la réalité de notre travail. Par notre souci d'honorer nos missions, par notre expertise toujours plus poussée et reconnue et par nos réussites tangibles, c'est votre confiance que nous honorons en permanence. Et en retour, vous nous donnez cette spécificité essentielle dans ce combat qui est le nôtre, l'indépendance.

Au nom de toutes les victimes que nous accompagnons,
je vous en remercie

Fraternellement !

FRANÇOIS WALTER,
PRÉSIDENT DE L'ACAT-FRANCE,
president@acatfrance.fr

ZOOM SUR 4 ACTIONS EMBLÉMATIQUES

→ AGIR ENSEMBLE

AGIR AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS CHRÉTIENNES

À travers son action pour le respect du droit d'asile et sa permanence juridique ouverte à ceux qui cherchent protection en France, l'ACAT-France agit afin que les droits reconnus aux demandeurs d'asile, trop souvent victimes collatérales des politiques migratoires, ne restent pas lettre morte.

Ainsi, l'ACAT a participé avec plus d'une quarantaine d'organismes chrétiens à l'appel « Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger », interpellant les députés devant l'Assemblée nationale. Elle est aussi partie enquêter sur le terrain, en Île-de-France, où les préfetures violent le droit d'asile en appliquant des mesures restrictives à son application. En 2010, le service Asile a reçu 562 demandeurs et réfugiés originaires de vingt-huit pays différents. Nombre d'entre eux témoignent des tortures qu'ils ont subies.

→ AGIR POUR INFORMER

« UN MONDE TORTIONNAIRE » 1^{ER} RAPPORT DE L'ACAT-FRANCE SUR LA TORTURE



En 2010, la torture est encore pratiquée dans plus d'un pays sur deux. C'est le chiffre choc mis en évidence par l'ACAT à l'occasion de la publication de son premier rapport annuel sur la torture dans le monde, ouvrage qui a rencontré un large écho.

Du Mexique au Bangladesh, de l'Érythrée à la Russie, les tortionnaires se ressemblent, leurs méthodes et leurs objectifs sont identiques et ce sont toujours les mêmes qui sont les victimes.



NOTRE MISSION

- › lutter contre la torture
- › abolir les exécutions capitales
- › protéger les victimes
- › vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- > 23100 donateurs > 9500 membres
- > 365 groupes en France > 23 salariés

NOTRE TRAVAIL

- > 68 pays d'intervention > 1500 personnes suivies
- > 1332 actions, campagnes, pétitions, appels
- > 3 missions sur le terrain
- > 1 rapport annuel de référence sur la torture

NOTRE FIERTÉ

- > 200 personnes par an qui voient la fin de leur calvaire
- > Les lettres, les appels, les témoignages de remerciements de victimes que nous avons soutenues
- > Le soutien du Conseil d'Églises Chrétiennes en France (cecef)
- > Notre rôle d'expert auprès de nombreuses institutions (ONU, UE, Parlements, ...)
- > Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine

ACTION DES CHRÉTIENS
POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

DES MILLIERS DE DONNS en faveur des victimes de la torture

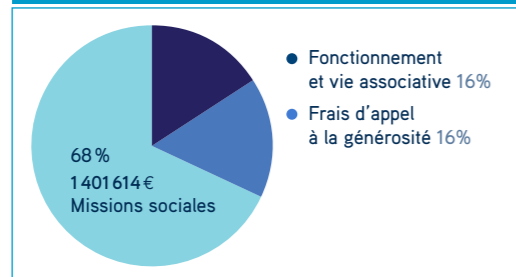
→ EMPLOI DES RESSOURCES

En 2010, l'ACAT-France a dépensé 2,06 millions €. L'essentiel de nos charges a été directement consacré à la lutte contre la torture, contre la peine de mort et la défense du droit d'asile. Qu'il s'agisse d'actions de lobbying, de missions à l'étranger, de sensibilisation et d'information (à travers la publication de rapports, de lettres mensuelles, de journaux...) ou encore de mobilisation et de formation des adhérents, 1,4 millions € sont destinés à la réalisation des missions sociales de l'association. Pour réaliser ces actions, l'ACAT-France emploie une vingtaine de salariés.

Les frais d'appel à la générosité du public représentent 16,3% des dépenses (336 000 €). Cela signifie que les opérations destinées à la recherche de fonds sont bénéficiaires à plus de 75%.

Les frais de fonctionnement, enfin, représentent 15,6% des dépenses (321 000 €). Ils comprennent pour l'essentiel les salaires et charges des employés qui ne sont pas directement en charge des missions sociales (direction, comptabilité, secrétariat...) ainsi que les charges liées à la vie démocratique de l'association (réunions des instances de direction et organisation de l'assemblée générale annuelle).

DÉPENSES 2010



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2010

EMPLOIS	EMPLOIS 2010 = COMPTE DE RÉSULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR 2010	RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES SUR 2010 = COMPTE DE RÉSULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR 2010
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE					
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC					
1.1 Réalisées en France	1 359 939	1 048 070	1.1 Dons et legs collectés	1 384 079	1 384 079
1.1.1 Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	1 384 079	
1.1.2 Actions réalisées à l'étranger			Dons manuels affectés	0	
1.1.3 Legs et autres libéralités non affectés			Legs et autres libéralités non affectés	11 015	
1.1.4 Legs et autres libéralités affectés			Legs et autres libéralités affectés	0	
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. AUTRES FONDS PRIVÉS (Cotisations & abandons de frais)			2. AUTRES FONDS PRIVÉS (Cotisations & abandons de frais)	371 124	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	51 330	
4. AUTRES PRODUITS			4. AUTRES PRODUITS	282 199	
SOUS TOTAL 1 + 2 + 3		1 384 079	VI. TOTAL GENERAL	2 156 314	1 384 079
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 058 721		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 099 747	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS			II. REPRISSE DES PROVISIONS	56 567	
III. ENGAGEMENT À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
IV. EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	97 593		IV. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC	0	
V. TOTAL GENERAL	2 156 314		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI. TOTAL GENERAL	2 156 314	1 384 079
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 384 079	VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 384 079
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales		2 469 710	Bénévolat	2 566 002	
Frais de recherche de fonds		0	Prestation en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges		96 292	Dons en nature	0	
TOTAL		2 566 002	TOTAL	2 566 002	

BILAN 2010 SIMPLIFIÉ

ACTIF	2010	2009	PASSIF	2010	2009
ACTIF IMMOBILISÉ	75 000	81 292	FONDS PROPRES	626 580	528 987
Immo. incorporelles (logiciels, sites...)	9 117	19 323	Fonds de dotation associatif	482 049	482 049
Immo. corporelles (Matériel bureau & reprographique)	35 077	30 060	Report à nouveau	46 938	-113 421
Immo. Financières	30 807	31 909	Résultat de l'exercice	97 593	160 359
ACTIF CIRCULANT	1 462 397	759 379	PROVISIONS (travaux & départs retraite)	116 904	145 451
Stocks (Publications, marchandises & consommables)	4 857	9 420	DONS AFFECTÉS	0	0
Créances (comptes de tiers)	440 001	22 129	DETTES	206 119	180 883
Disponibilités	1 017 539	727 930	Fournisseurs	30 519	59 479
Placements	452 947	383 845	Organismes sociaux & Trésor public	103 359	55 609
Banques et caisses	56 492	343 985	Divers (congés payés, dons à reverser)	72 242	65 795
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	12 207	14 650	RÉGULARISATION (CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE)	600 000	0
TOTAL ACTIF	1 549 604	855 321	TOTAL PASSIF	1 549 604	855 321

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Chaque année les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un commissaire aux comptes. L'ACAT-France se soumet au contrôle du Comité de la charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires. Le Comité de la charte vérifie que l'ACAT utilise bien ses fonds en conformité avec ses missions sociales. Les comptes détaillés de l'ACAT-France sont disponibles sur simple demande ou consultable sur www.acatfrance.fr

→ ORIGINE DES RESSOURCES

D'un montant total de 2,16 millions €, les ressources de l'ACAT-France reposent pour l'essentiel (82%), sur la générosité de ses membres, qu'ils soient adhérents ou sympathisants, qu'ils paient une cotisation ou fassent un don. Ce sont ainsi plus de 25 000 personnes, dont le don moyen annuel est d'environ 71 €, qui garantissent l'indépendance financière de l'ACAT-France. Nos membres offrent ainsi à leur association quelque 1,78 millions € (en hausse de 7,8% par rapport à 2009) qui ont permis de financer 86% des emplois de l'exercice, dont la totalité des missions sociales. Viennent ensuite, pour 137 000 €, les abonnements au Courrier de l'ACAT et la vente de documentation. Ces ventes, permettent la diffusion au plus grand nombre des idées et des propositions d'actions faites tout au long de l'année. Les subventions, enfin, n'ont représenté que 2,3% (51 000 €) de nos ressources. Nous ne dépendons pas des pouvoirs publics.

→ BÉNÉVOLAT

L'action de l'ACAT-France est d'abord celle de ses membres. En ce sens, elle repose largement sur le bénévolat. L'activité de l'ensemble des acteurs bénévoles de l'ACAT-France a ainsi été estimée à 2,6 millions € pour 2010. Une somme supérieure à l'ensemble des ressources de notre association. Cette somme a été calculée en recensant le temps moyen consacré par nos adhérents à agir contre la torture, à soutenir les victimes et à éduquer aux droits de l'homme les membres de leur entourage. Il en ressort que nos membres y ont consacré plus de 95 000 heures, valorisées au coût horaire moyen des salaires à l'ACAT. L'équivalent de 52 personnes travaillant à plein temps.

→ RÉSULTAT ET RÉSERVES

Le résultat d'exploitation 2010 de l'ACAT-France a été bénéficiaire de 97 593 €. Ce résultat positif, tout comme celui de 2009, a notamment permis de poursuivre la reconstitution de nos réserves financières qui avaient diminué après plusieurs exercices déficitaires. Si l'ACAT-France dépense bien chaque année l'essentiel des sommes qu'elle reçoit en vue de la réalisation de ses missions sociales, elle a pour objectif de disposer de réserves correspondant à six mois de ses dépenses. Il s'agit pour notre association d'être en mesure de maintenir inchangé le niveau de ses activités, même en cas de difficultés financières. Une règle classique de bonne gestion.

RECETTES 2010

